

POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FEMMES : ÉGALITÉ SALARIALE ET RETRAITES ÉGALES



FNCIDFF
COMMUNIQUÉ DE PRESSE
06 Mars 2023

Fédération Nationale des CIDFF : dans les CIDFF, le 8 mars c'est toute l'année

Le 8 mars prochain, le réseau des CIDFF sera mobilisé partout en France pour la journée internationale des droits des femmes. **Chaque année les CIDFF reçoivent, orientent et accompagnent plus de 400 000 femmes.** En favorisant l'accès aux droits des femmes et leur insertion socio-économique, les CIDFF contribuent à construire une société plus égalitaire.

Cette année, le 8 mars aura une portée particulière. Le débat sur la réforme des retraites met en évidence **une réalité que les CIDFF rencontrent au quotidien : les inégalités économiques sont un véritable frein à l'autonomie des femmes.**

En 2022, **les salaires des femmes sont toujours inférieurs de 22 % à ceux des hommes**¹. Les femmes **se retirent du marché l'emploi** pour prendre en charge les enfants, en raison d'une faible offre de garde d'enfants, ou un parent malade/dépendant. Ainsi, **une femme sur quatre** travaille à temps partiel et **98% des congés parentaux sont pris par des femmes.**

Ces situations, bien trop familières aux CIDFF, sont parfois sans issue : **les femmes restent les premières touchées par la précarité.** Les inégalités économiques s'expliquent notamment par des biais sexistes et/ou racistes. **Les freins structurels et systémiques liés à l'éducation, aux stéréotypes de genre et à une culture patriarcale maintiennent les femmes dans la précarité alors même que l'autonomie économique constitue la clé de voûte de l'émancipation des femmes.**

Depuis 50 ans, les CIDFF ont développé de nombreuses actions pour accompagner les femmes dans leur recherche d'emploi, pour favoriser leur maintien dans l'emploi, et pour la création d'entreprise. En 2022, 43% des femmes reçues par les CIDFF étaient sans emploi et parmi celles accompagnées dans le cadre des services emploi, 31% étaient en situation de monoparentalité et 30% n'avaient pas de qualification (diplôme ou équivalent).

Cette année, c'est **l'accès au numérique**, enjeu qui peut fortement contribuer à amoindrir les inégalités économiques, qui a été mis en avant. En effet, **en occupant seulement 30% des postes dans le numérique, les femmes se retrouvent largement exclues de ces emplois pourtant mieux rémunérés et porteurs d'avenir.** En 2022, 11% des femmes ayant comme problématique la fracture numérique ont été informées par un CIDFF.

Les CIDFF participent activement à l'inclusion numérique des femmes en développant notamment les **compétences des femmes sans qualification, sans emploi ou en situation précaire.** C'est par exemple le cas avec le partenariat signé entre la FNCIDFF et la Fondation Orange qui a permis la mise en place des maisons digitales dédiées aux femmes.

Ainsi, la FNCIDFF, signataire du texte d'appel à la mobilisation du 8 mars, appelle à **participer largement à la #GrèveFéministe et revendique :**

- La **revalorisation des métiers exercés majoritairement par les femmes**, avec une meilleure reconnaissance des qualifications et compétences ; et **l'amélioration de la qualité de l'emploi** en luttant contre les **horaires fractionnés** et le temps de travail subi ;
- Le développement au sein des Points d'Accès au Numérique, des Maisons France Services et des Maisons Digitales d'ateliers spécifiques de découverte **des outils numériques pour les femmes en déployant des formations de proximité avec des dispositifs itinérants.**

Pour Marisa, accompagnée par un CIDFF pendant plusieurs mois, « *Le CIDFF m'a aidée à m'intégrer socialement, je me sentais enfermée avec ma fille. On m'a dit que je pouvais faire des choses et que j'en étais capable, cela m'a beaucoup portée.*

¹ Insee, 2022.

Contact presse : Marylie Breuil, 06 66 92 65 52

fncidff.info

FNCIDFF, 7 rue du Jura, 75013 Paris

FNCIDFF
Fédération nationale des CIDFF

J'ai pu retrouver l'envie de vivre, faire des activités et trouver un emploi. J'étais qu'une maman, maintenant je suis une femme. »

Enfin, ce 8 mars sera aussi et surtout l'occasion de rappeler que la lutte contre les violences est une condition indispensable pour atteindre l'égalité femmes/hommes. **Chaque année, les CIDFF informent et accompagnent 45 000 femmes victimes de violences dont 35 000 pour des violences au sein du couple.**

Depuis le début de l'année, au moins 27 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex conjoint. Ce chiffre est alarmant : **c'est une femme tuée tous les deux jours.** Parmi ces féminicides, **dans 9 cas l'auteur était connu par la police ou la justice pour des faits de violences conjugales**². Les moyens doivent être renforcés pour lutter efficacement contre les violences : améliorer le dépôt de plainte, le parcours judiciaire, l'hébergement et la protection des femmes victimes de violences.

Contact presse : Marylie Breuil, 06 66 92 65 52



² Données recueillies par le collectif « Féminicides par compagnon ou ex-compagnon »

98 CIDFF - 2300 lieux d'information – 445 000 personnes informées - 721 000 informations traitées dans les domaines de
• l'accès au droit • la vie familiale et la parentalité • la lutte contre les violences faites aux femmes • l'éducation et la citoyenneté
• l'emploi, la formation et la création d'entreprise • la santé. Les CIDFF exercent, dans le cadre d'un agrément quinquennal, une mission d'intérêt général inscrite au Code de l'action sociale et des familles qui leur est confiée par l'État.

Contact presse : Marylie Breuil, 06 66 92 65 52

fncidff.info
FNCIDFF, 7 rue du Jura, 75013 Paris

FNCIDFF
Fédération nationale des CIDFF